

**D
E
C
E
M
B
R
E

2
0
2
3**

DELIBERATION DE
L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 03 NOVEMBRE 2023

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 21 décembre 2023

www.regionreunion.com

**Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation
de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin –
Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9**



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Sommaire

1 - RAPPORT/DGSSAC /N°114966 DAP2023_0024.....
OBJET : MOTION RELATIVE A LA TRAGÉDIE QUI SE DÉROULE EN PALESTINE ET ISRAËL

**DELIBERATION N°DAP2023_0024****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 03 novembre 2023 à 09 h05
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 37*

*Nombre de membres
représentés : 3*

*Nombre de membres
absents : 5*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
NABENESA KARINE
TECHER JACQUES
SITOUZE CÉLINE
BOULEVART PATRICE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
BADAT RAHFICK
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
MOREL JEAN JACQUES
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
RAMIN SABRINA
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
BAREIGTS ERICKA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

RAMAYE AMANDINE
COSTES YOLAINE
GIRONCEL DAMOUR NADINE

Absents :

AHO-NIENNE SANDRINE
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
PAYET JOHNNY
RAMASSAMY NADIA

RAPPORT /DGSSAC / N°114966

MOTION RELATIVE A LA TRAGÉDIE QUI SE DÉROULE EN PALESTINE ET ISRAËL



Séance du 3 novembre 2023
Délibération N°DAP2023_0024
Rapport /DGSSAC / N°114966

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

MOTION RELATIVE A LA TRAGÉDIE QUI SE DÉROULE EN PALESTINE ET ISRAËL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la motion relative à la tragédie qui se déroule en Palestine et en Israël, présentée en séance par le groupe majoritaire,

Vu la procédure d'urgence demandée,

Considérant,

- la tragédie qui se déroule en Palestine et Israël,
- la minute de silence respectée en début de séance,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'adopter la motion relative à la tragédie qui se déroule en Palestine et en Israël, ci-jointe ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Assemblée plénière du 3 novembre 2023

MOTION RELATIVE

A la tragédie qui se déroule en Palestine et en Israël

(présentée par le groupe majoritaire)

Considérant la situation dramatique actuellement en cours au Proche-Orient et les milliers de victimes civiles engendrées par ce conflit, dont le nombre est évalué à près de 9 000 tués et 20 000 blessés ;

Considérant la violence de l'offensive militaire actuellement en cours, et les violations des droits humains et du droit international en particulier sur la bande de Gaza ;

Considérant que depuis 1967, des résolutions onusiennes condamnent les annexions et colonisations des territoires palestiniens ;

Considérant que cette politique de colonisation des territoires occupés crée des conditions de guerre et non de paix ;

Les Conseillers régionaux de La Réunion, réunis en assemblée plénière le 3 Novembre 2023

- **Condamnent** les atrocités commises le 7 octobre dernier par le Hamas à l'encontre des populations civiles d'Israël susceptibles de constituer des crimes de guerre et même des crimes contre l'humanité ;

- **Condamnent** les bombardements et le blocus exercés par le gouvernement israélien à l'encontre des populations civiles de Gaza susceptibles de constituer des crimes de guerre et même des crimes contre l'humanité ;

- **Expriment** leur vive émotion et leur solidarité envers toutes les populations de la Palestine et d'Israël qui souffrent des agressions et des actes de guerre

- **Demandent** un cessez-le-feu immédiat afin d'arrêter les bombardements sur Gaza et sur les camps de réfugiés et de permettre l'assistance humanitaire des populations gazaouies ;

- **Demandent** parallèlement la libération de tous les otages, victimes innocentes de cette tragédie ;

- **Plaident** pour la recherche d'une solution pacifique et politique à ce conflit ;
- **Appellent** toutes les parties au respect du droit international puisque aussi bien Israël que les représentants légitimes de la Palestine ont signé les Conventions de Genève qui le régissent. Celui-ci reconnaît que Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est sont des territoires palestiniens occupés ;
- **Appellent** à la mise en œuvre des accords d'Oslo du 13 septembre 1993 reconnaissant le droit à l'existence de l'État d'Israël et celui des Palestiniens de disposer d'un État ;
- **Exhortent** la communauté internationale à se mobiliser pour faire face à la tragédie humanitaire de la bande de Gaza et à mettre tous les moyens en œuvre pour soutenir les civils durement impactés par ce conflit ;
- **Appellent** au respect des résolutions de l'ONU pour faire cesser la colonisation des territoires occupés et pour construire un développement de la région équitable et durable en faveur des peuples concernés ;

Nos pensées vont à toutes les victimes, de tous les camps, qui subissent ces violences et les agressions de toute nature.

Huguette Belle

Patrick Lebreton

Jacques Techer

Axel Vienna

J.B. Maratchia

Wally
Corinne Natuel

E. BAREIGEIS

Laetitia Lebreton

Eveline Corbière

Karine Nabanesca

Patricia Profil

Céline Sibouze

Fabrice Hourau

Anne CHANE KAYE BUIE

Normane OMARJEE

Patrice BALLEVART

Virginie Gohalou
Eva Mbrampoullé

Maya Csani

Régine Chanet-Hong

P. PLANGE

J.-P. Chahoué